

Projet de Loi sur la fusion Caisses d'Epargne / Banques Populaires

Intervention de Dominique BAERT (SRC)

Motion de renvoi en Commission

Le 19 mai 2009

Madame la Ministre,
mes chers collègues,

Le Projet de Loi qui nous est présenté nous l'est de manière tout a fait "générique". Si l'on était en cuisine, on pourrait penser qu'il est sans saveur et sans odeur, qu'il n'a pas de goût... Mais si l'on est Ministre de l'économie, on semble dire qu'il est essentiellement "technique". Et si l'on est Rapporteur du Projet de Loi, et de surcroît Rapporteur Général du Budget, on dit qu'il est "économe",... ce qui est évidemment perçu comme une qualité chez un Rapporteur du Budget !

Alors, de ce point de vue, oui, ce texte est un modèle du genre : il est court, il a très peu d'articles... et pour tout dire, il dit très peu de choses ! Et, si on veut bien me le pardonner dès que j'aurais osé le prononcer, reprenant le propos imagé d'un humoriste, **je crains que ce texte ne soit à la production législative actuelle ce que furent dans les années 70 les minijupes à la mode textile ; puisqu'on dira de lui, qu'il montre certes, mais en fait il dissimule l'essentiel !**

Laissons-là le trait d'humour, car le sujet est sérieux, très sérieux même.

Il l'est parce que, contrairement à la posture que semble adopter le Gouvernement dans la présentation et la défense de son Projet, nous, nous ne pensons pas que ce texte ne soit que technique. Non, bien au contraire ! Il est politique, et ne nous laissons pas abuser par un examen trop rapide de ces quelques articles en apparence sans aspérités. **Ce texte est politique, ne serait-ce que par son contexte et sa portée.**

Son contexte, c'est celui d'un réseau des Caisses d'Epargne qui a subi l'éviction forcée, et précipitée, de son principal dirigeant à 2 reprises en moins de six mois ! C'est celui de la crise financière d'une filiale, Natixis, dont nul ne sait la profondeur du mal qui la ronge, et qui, outre qu'il met dans le rouge les comptes des 2 réseaux, plonge les personnels dans un désarroi réel, en même temps qu'il a sévèrement entaché la crédibilité de ces réseaux auprès de leurs sociétaires ; et de cela les salariés des Caisses d'Epargne comme des Banques Populaires souffrent terriblement.

Le contexte, c'est celui, précisément, de ces pertes accumulées qui sont sans doute largement la cause, non avouée, mais si vraisemblable, d'un plan de recapitalisation de l'ensemble du système bancaire décidé dans l'urgence par le Gouvernement, où toutes les grandes banques ont été incitées, je n'ose dire contraintes, à accepter leur milliard d'euros, parce que certaines avaient cruellement besoin du ou des leurs. On le sait maintenant : les Caisses d'Epargne étaient de celles-là !

Le contexte, ce sont aussi les conditions de désignation du nouveau Président commun des deux groupes, conditions vraiment très particulières et pressantes sur lesquelles Jérôme CAHUZAC s'est exprimé hier, et dont la France entière a surtout compris en voyant cela à sa télévision que cela ressemblait à un élyséen "ôtes-toi de là que je m'y mette !".

Le contexte, pour tout dire, c'est que, à la lecture de ce Projet de Loi, on a surtout l'impression d'une précipitation, d'un texte écrit rapidement, à la va-vite ! S'il n'en fallait qu'une preuve, le seul nom de la nouvelle tête de groupe, à savoir le NOC, "nouvel organe central", atteste que la légendaire imagination de Bercy a été prise de court ! C'est un texte d'urgence, creux, et franchement assez vide !

Le Gouvernement le voulait sans doute banal ! Alors, Madame la Ministre, c'est réussi, et au-delà de vos espérances ! Car avec ce Projet de Loi, en refusant d'inscrire dans la loi des dispositions trop précises, le Gouvernement veut faire oublier que ce qu'il est en train de faire a **une portée politique majeure**.

Parce que c'est politique, Madame la Ministre, de prendre conscience qu'on ne rapproche pas, là, n'importe quels réseaux, mais deux groupes de banques mutualistes, coopératives, deux groupes qui portent des valeurs spécifiques, une histoire, une identité particulière, et de les voir,

dans ce Projet, mariés via une société anonyme ne nous rassure pas, mais alors pas du tout !

C'est politique aussi, de s'intéresser à ce que ces deux réseaux, leurs agences, leurs personnels, que nous connaissons dans nos villes et nos villages, vont devenir.

Comme c'est politique, de s'interroger si le Gouvernement se donne, par son texte, les moyens d'une action financière efficace pour les deniers publics, et utile à nos concitoyens ! Nommer à la tête du nouveau groupe un proche collaborateur du Président de la République n'exonère pas l'Etat français de veiller à ce que ce groupe fasse le meilleur usage possible des fonds qui lui sont confiés, par l'Etat récemment, comme par les sociétaires et déposants usuellement, tout en s'attachant à participer activement à ce que la crise économique et sociale présente rend plus nécessaire que jamais, à savoir la lutte contre les exclusions financières !

Or, de tout cela, ce Projet de Loi ne dit rien !

Et c'est le sens de cette motion de renvoi en Commission que je présente !

Ce texte, précipité, est insuffisant, insatisfaisant, dans son contenu.

Vous vouliez, Madame la Ministre, qu'il dise peu. En fait, il ne dit quasiment rien !

Votre texte, c'est un chèque en blanc à un Président tout puissant... je parle bien sûr, de celui du Directoire du "Nouvel Organe Central". L'essentiel, c'est lui, qui le règlera ensuite, plus tard, après le vote de la loi, en dehors du Parlement !

Et bien, nous, nous ne sommes pas d'accord ! Il y a des choses que la loi doit préciser. C'est de la responsabilité du législateur de le dire, de l'expliquer, et de l'écrire dans la loi. Pour clarifier les règles du jeu. Pour éclairer l'avenir. Pour éviter les mauvaises surprises, et les déconvenues.

Ainsi, à la gauche de cet hémicycle, si nous ne sommes pas nécessairement en désaccord avec la logique bancaire du rapprochement de ces deux groupes, compte tenu de leurs spécificités commerciales, l'un

vers les professionnels du commerce, l'autre vers les particuliers, nous considérons en revanche, que ce texte comporte des lacunes majeures.

Il est ainsi au moins **insatisfaisant à 3 égards : sur la gouvernance du groupe ; sur l'identité coopérative et les valeurs qui animeront, demain, le groupe ; et sur le projet stratégique du nouvel ensemble, comme sur les garanties d'avenir à donner aux établissements ainsi qu'aux salariés.**

Précisions, mes Chers Collègues, ces 3 points.

1. Ce Projet de loi est insatisfaisant quant à la gouvernance du groupe. C'est sa défaillance première. Pourquoi ? Et bien parce qu'il n'y a pas de bonne gouvernance, sans pouvoirs équilibrés, sans démocratie interne, sans contre-pouvoirs définis.

Ce n'est pas ce qu'en l'état actuel de sa rédaction le texte dessine, loin s'en faut ! Trois exemples.

Premier exemple, la composition du Conseil de surveillance n'est pas inscrite dans la loi ! D'auditions en auditions, on nous dit "on verra après" ... Après quoi ? Quand on aura les mains libres pour faire ce qu'on veut ? Non, nous nous pensons que c'est à la loi de dire qui définira les orientations du groupe, qui assurera la stabilité de la gouvernance du groupe : seront ce des techniciens nommés, et compréhensifs aux désirs de leur hiérarchie, ou des représentants des sociétaires, c'est-à-dire des clients, donc des territoires, ce qui est bien le moins qu'on puisse attendre d'un réseau de banques régionales ? Et quelle place pour les salariés ? Si vous voulez qu'ils se mobilisent dans cette nouvelle aventure, donnez-leur leur juste place dans la gouvernance du groupe ! Et que la loi le dise ! Mais elle est muette sur tout cela...

Comme elle ne grave pas dans le marbre de ses articles que les représentants des sociétaires doivent être majoritaires au Conseil de surveillance, ce qui, franchement, est un comble, pour un réseau mutualiste et coopératif ! Sauf, à ce que l'intention du Gouvernement soit de tourner le dos à ces valeurs, il faut qu'il en fasse une condition du fonctionnement du nouveau groupe ! Maintenant comme hier, le pouvoir était dans les caisses, qu'elles soient d'épargne ou banques populaires ! Ce texte risque de l'en faire sortir ! Et les sociétaires risquent rapidement de n'être que des payeurs, surtout en fonds de garantie, mais de ne plus être

décideurs. Ce serait-là une mutation considérable, pis Mme la Ministre, une faute politique majeure ! Pour éviter cela, corrigez ce texte, clarifiez-le !

Enfin, 3ème exemple d'une gouvernance insatisfaisante : cette idée de pouvoirs de révocation lourds, exorbitants du Nouvel Organe Central sur les dirigeants des caisses et banques régionales ! Si on déplaît, si on n'est pas dans la ligne, si on n'obéit pas, si on ne se soumet pas, c'est le bouton du siège éjectable !

Et avec un tel mode de fonctionnement, on voudrait nous faire croire que le nouveau groupe est encore coopératif, que les sociétaires auraient encore de l'influence, je n'ose même plus parler de pouvoirs ?

En fait, pour tout dire, Mes Chers Collègues, je crains que ce Gouvernement, subissant une influence de je ne sais où, soit touché par un syndrome de l'autorité ! Mme Lagarde seriez-vous en train de vous "Bachelotiser" ? Hier, votre collègue de la Santé, avec sa loi, institue un Directeur tout puissant, et évince de la direction des hôpitaux les médecins et les élus. Vous, avec cette Loi, vous installez un patron puissant, en contenant les sociétaires, et en octroyant un strapontin aux représentants de l'Etat, qui pourtant finance grassement la constitution de ce groupe !

Et de surcroît, les sociétaires ne sont pas majoritaires au Conseil, ce "patron" puissant que vous créez, serait, de fait sinon de droit, irrévocable, indéboulonnable !

Ce n'est pas acceptable ! Il faut réécrire cela ! A tout le moins, cela vaut la peine de retourner en Commission pour retravailler ce Projet de Loi.

2. Comme il faut y retourner pour conforter l'identité coopérative de ce nouveau groupe. Là est en effet la 2^{nde} raison pour laquelle ce texte est insatisfaisant.

D'abord, ce n'est pas n'importe quel organe central que l'on crée, ce n'est pas n'importe quelle banque, n'importe quel groupe qui est l'objet de ce rapprochement. Ce sont, chacun, des établissements "coopératifs". Ils appartiennent à un modèle économique, un modèle social, un modèle politique, celui de la "coopération". Et celle-ci a une histoire, elle a des règles et des principes.

Sans être trop long, rappelons ces principes, car ils méritent de l'être : l'actionnariat des clients, cela s'appelle le sociétariat ; la solidarité et la mutualisation entre les caisses ; la limitation de la rémunération du capital ; une gouvernance interne fondée sur un équilibre de pouvoirs et de contre-pouvoirs entre les caisses et le niveau central.

Chacun de ces réseaux a en outre une histoire, elle est glorieuse, elle est intimement liée à nos territoires, mais aussi aux plus modestes de nos concitoyens qu'ils soient particuliers et petits entrepreneurs.

Notre Rapporteur du texte lui-même l'affirme dans son rapport, je le cite : "Les deux groupes perçoivent donc la recherche du profit, non comme une fin, mais comme un moyen leur permettant de mettre en œuvre des actions conformes à leurs valeurs ".M. CARREZ, vous avez raison sur ce point, et je n'aurai pas dit mieux ! Mais que faites-vous en disant cela ? Vous reconnaissez la nature, les missions spécifiques, les missions sociales – le mot est beau, le mot est noble, et il n'est pas incompatible avec une activité bancaire, alors n'hésitons pas à le prononcer – de ces deux groupes.

Or, que dit la loi de ces missions ? Rien.

Est-on certain que cette identité mutualiste et coopérative passe, dans ce nouveau groupe bancaire, avant toute autre valeur, avant tout autre objectif ? Non.

Est-on même certain que cette identité coopérative des deux groupes soit assurée pour l'avenir, qu'elle soit gravée par la loi que vous proposez ? Certainement pas, puisqu'au contraire, le nouvel organe central créé à la tête de l'ensemble est une société anonyme, ce qui autorisera, demain, ou au plus tard, après demain, toutes les ouvertures, que dis-je : toutes les aventures !

C'est extraordinaire cette loi, Chers Collègues : elle prévoit que s'il y a des pertes au niveau central, les groupes ponctionneront sur leurs fonds de garanties, donc sur leurs banques régionales, donc sur leurs sociétaires ! Donc, les sociétaires risquent de payer, de ne pas avoir la majorité du pouvoir au niveau central, et risquent surtout, à terme, de perdre leur identité ! **Ce projet de loi risque de faire le lit de la fin d'un modèle économique ! Ce projet de loi peut sonner l'hallali de la coopération !**

Vous croyez, Mme la Ministre, que l'expérience cruelle de cette dernière décennie pour ces deux réseaux, plaide pour plus de capitalisme encore dans chacun d'eux ?

Dans les Banques Populaires, le développement a toujours été prudent, forgé par un fort ancrage régional et professionnel. Et voilà qu'en 1998, c'est l'acquisition de Natixis, banque de financement et d'investissement du groupe. Voilà que le centre, le siège se met à faire de la banque d'investissement, et avec le rapprochement avec les Caisses d'Epargne et la création de Natixis, les secousses vont commencer.

Quant aux Caisses d'Epargne, c'est pire ! En 1999, le législateur de l'époque modernise leurs structures, il conforte leur fonction sociale, il réaffirme leur identité locale, il les dote d'un statut coopératif... et oubliant La Fontaine, et son histoire de grenouille, la stratégie suivie aura été celle du pêché d'orgueil, de l'ambition incontrôlée : l'Ecureuil veut devenir quelqu'un ! Et voilà, après la digestion du Crédit Foncier, l'absorption de CDC Ixis, puis la création de Natixis, puis l'entrée dans Nexity... Pendant toutes ces années on n'a plus beaucoup pensé aux livrets des petits épargnants, on a rêvé banque d'investissement, on a rêvé international !

Ce n'était pas cela les intentions des législateurs de 1999, et j'en étais à l'époque ! Chers Collègues, il y a eu dévoiement de ce que nous voulions pour les Caisses d'Epargne ! Alors, au final aujourd'hui, on voit le résultat : des milliards perdus, des sociétaires appauvris, des salariés inquiets, un réseau secoué, et l'Etat appelé en secours avec ses milliards !

Triste leçon !

Aussi doit-elle nous convaincre, Chers Collègues, à travailler dans deux directions.

D'abord, à conforter, et à ne pas risquer d'affaiblir la coopération, le modèle coopératif ! Avec la crise financière, avec les doutes du monde bancaire, **ayons conscience que la coopération est un modèle qui a des vertus, qu'on n'a pas aujourd'hui dans notre société comme dans notre système bancaire français trop de coopération, mais trop peu !** La crise doit nous donner l'occasion de réaffirmer cela.

Voilà pourquoi, Mme la Ministre, votre Projet de Loi doit impérativement tout faire pour consolider la place des valeurs coopératives et la nature de la gestion coopérative dans ces deux réseaux ! Comme je l'ai dit, nous, socialistes, et plus largement sur les bancs de gauche de cet hémicycle, nous pensons au contraire qu'il ne le fait pas, et qu'il fait courir à terme, un risque majeur de dilution, donc de disparition. C'est dangereux, et condamnable !

Ensuite, l'expérience de 1999 doit aussi nous inviter à être plus exigeants avec nous-même : même avec une loi et des intentions claires, un dévoiement est possible ! Alors, tirons-en les conséquences : demandons à la loi d'être ce qu'elle devrait être : un cadre précis, et réellement protecteur ! Et qui dise réellement les choses : que nous, législateurs français, nous croyons au modèle coopératif, et que nous voulons que ce nouveau groupe reste clairement coopératif pour les années à venir !

Le Projet de Loi doit donc être réécrit ! Faisons-le, et retournons donc en Commission !

3. Enfin, je pense qu'il n'est pas possible de se prononcer sur ce texte-là, parce qu'il est insuffisant pour l'avenir qu'il ouvre : pas de garanties sur le "projet industriel" ou sur la stratégie pour demain ; mais pas davantage de garanties, ou peu, pour les salariés sur leurs emplois, pour les élus locaux pour leurs territoires, pour les contribuables ou pour les sociétaires. Il y a beaucoup de "non-dit", beaucoup de "rien dit du tout"... On demande de monter dans un bateau, et si on sait qui sera le capitaine – ça oui ! – on ne sait pas vraiment pour quel cap, pour quel trajet, avec quels marins, ni combien ça va coûter !

Alors, le "projet industriel", il est où ? On fait ça pour faire quoi ?

On rapproche 2 groupes, certaines banques présentes jusqu'alors ne figurent plus dans ce périmètre du "nouvel organe central", on affirme une complémentarité, il est vrai évidente, entre les deux groupes, on dit, mais au conditionnel, qu'il y aurait des "atouts importants"... et puis ? Et puis rien !

Mers Chers Collègues, notre Rapporteur Général d'ordinaire bien informé, et documenté, a du souffrir en écrivant son rapport sur le Projet de Loi : en lecteur attentif, j'avais vu au sommaire, qu'il évoquait, je cite, "un projet industriel commun" qui "guide le rapprochement des deux groupes" (fin de citation).

En fait, cette partie du rapport qui devrait être importante, car elle devrait être la matrice de tout, car elle est la cause même de ce rapprochement , cette partie du rapport, disais-je, tient... en moins d'une page !

On a connu Gilles CARREZ plus inspiré !

C'est reconnaître surtout que l'avenir du groupe est loin d'être défini, bien loin d'être clair ! On est dans le flou. En fait de projet industriel qui devrait guider, on a une "loupiote" !

Pour être efficace, il me semblait qu'il était préférable de réfléchir, d'analyser, puis d'agir ensuite ! Là, on a franchement le sentiment qu'on se précipite, qu'on additionne, qu'on agit et ... qu'on réfléchira plus tard !

Ce n'est pas souvent comme cela qu'on fonde des mariages solides et durables ! Qu'en sera-t-il de celui-là ? Que veut-on faire de ce groupe, pour quelle politique commerciale, avec quelles implantations, sur quels territoires, avec quelles parts pour la banque de détail et les missions de lutte contre les exclusions ou de développement du petit commerce ? Que veut-on faire de Natixis ? Que devient le Crédit Foncier, va-t-il encore rester longtemps le "banquier occulte" de l'Etat en l'aidant à financer son déficit ? Que deviennent les banques régionales, quel est le réseau escompté des caisses d'épargne, quelle est la volonté de regroupement de la nouvelle direction ? Et je pourrai encore continuer la liste de questions...

C'est que, tout cela, on ne le sait pas ! Ni le Rapporteur, ni les législateurs que nous sommes, ni les salariés inquiets pour leurs emplois, ni les élus locaux soucieux de la présence de leurs agences bancaires, ni même le Gouvernement me semble-t-il qui pourtant devrait se préoccuper de l'endroit où il met l'argent des contribuables et de ce qu'il en adviendra, comme il devrait se soucier de celui des sociétaires qui se demandent à combien ils seront appelés en fonds dans les années qui viennent, soit pour éponger les pertes, soit sans doute pour rembourser l'Etat et assurer l'avenir du groupe...

J'insiste sur ce dernier point. Car il est crucial. Tous les salariés que nous avons pu rencontrer nous ont fait partager la même préoccupation : comment banques populaires, et caisses d'épargne, déjà secouées par les pertes récentes, qui devront encore absorber de nouvelles pertes de Natixis, qui devront réaliser les efforts de gestion nécessaires au rapprochement des deux groupes, sauront dégager intrinsèquement les ressources financières nécessaires au remboursement des capitaux apportés par l'Etat ?

C'est une vraie question, qui touche à la profitabilité du groupe.

Car ils savent bien qu'un risque majeur existe. Il est double. C'est que pour dégager les produits pour faire face à cette charge, ce soient les frais de fonctionnement du réseau qui soient sévèrement réduits, et donc les emplois ! C'est le 1^{er} risque : **faire payer aux salariés de douloureux efforts de restructuration.**

De bribes d'informations glanées, ça et là, en effet qu'apprend-on d'un « business plan » qui circule à l'intérieur du groupe ?

Deux choses, aussi intéressantes qu'elles ne manquent pas d'être inquiétantes! Sur les années 2009 à 2012, ce « business plan » prévoit d'abord une multiplication par 7 des dividendes des filiales, remontant vers le Nouvel Organe Central: ces dividendes passeraient de 92 millions € en 2009, à 336 millions € en 2011 et 607 millions € en 2012.

Et comment le nouveau groupe y arrive-t-il? Tout simplement, parce que dans les prévisions du Nouvel Organe Central, les charges totales de gestion du passeraient de 652 M€ en 2009 à 561 en 2010 et 516 M€ en 2012... soit une baisse de 20% en 3 ans!

Quel contraste! - 20% pour les charges, et des dividendes multipliés par 7! Voilà l'avenir du groupe Banques populaires/Caisses d'épargne. Outre le fait que de telles évolutions ne s'apparentent pas vraiment aux caractéristiques fondamentales des valeurs de la coopération, constatons qu'elles signifient surtout que demain, on va pressurer le réseau, et ses agents, pour dégager de copieux dividendes qui remonteront à l'Organe central!

Oui, les salariés ont raison d'être inquiets!

D'autant qu'un 2nd risque ne peut être négligé: c'est qu'un jour, à défaut de restauration de l'équilibre financier, le groupe pourrait bien être bientôt vendu à l'encan ! Et à quelqu'un qui n'aura plus rien de coopérateur ou de mutualiste.

La vérité, c'est celle-là ; elle est dans l'article 1 du Projet de loi : les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires n'ont que la majorité – pour l'instant – du capital du nouvel organe central, société anonyme. Et c'est quoi une majorité du capital, c'est 50,01 % ? C'est fragile... et de surcroît cela peut se changer : la majorité gouvernementale, pour ne pas dire son chef, ont déjà prouvé qu'ils pouvaient très vite s'émanciper des promesses anciennes, et même récentes : l'épisode Gaz de France est là pour le rappeler !

Alors, Chers Collègues, avant que vous ne vous prononciez sur ce texte, **je veux vous faire partager ma crainte : c'est que par son imprécision ce Projet de Loi risque d'être le Cheval de Troie du démantèlement de ces réseaux, et à tout le moins de leur banalisation !** C'en sera fini, de ce qui a fait leur force pendant plus d'un siècle : leur identité, leur mode de gestion, leurs valeurs, leurs relations avec leur clientèle, leur objet social.

Et ça aussi, pour nous socialistes, c'est inacceptable !

C'est toute la portée des questions que je veux poser, Mme la Ministre, dans cette motion de renvoi en Commission. Des questions auxquelles vous ne nous avez pas donné de réponses jusqu'à présent, et auxquelles, je le redoute, vous n'avez pas vous-même de réponses.

Voilà pourquoi, si nous pouvons en comprendre les enjeux, **le rapprochement des Caisses d'Epargne et des Banques populaires méritait mieux que ce Projet de Loi-là !**

Mme la Ministre, **l'urgence est souvent mauvaise conseillère.**

En matière financière, elle peut être dramatique. Car trop d'impréparation crée une fragilité intrinsèque, une tare originelle qui, demain pourrait avoir de lourdes conséquences;

Reprenons donc votre texte, et retravaillons-le ! Pour cela ,Chers Collègues, votez son renvoi en Commission.